

Et il nous semble aujourd'hui encore plus nécessaire de transmettre alors qu'un peu partout dans le monde et pas seulement en Europe montent les relents d'une période qu'on croyait dépassée. Les Leçons de l'Histoire paraissent aujourd'hui négligées. Même si l'Histoire ne se répète pas dans les mêmes termes, reste que le passé doit éclairer notre présent. Il convient de lire à cet égard la série d'articles publiée par le journal Le Monde et notamment celui d'aujourd'hui même : *Le passé éclaire-t-il le présent ?* où l'auteur, Gérard NOIRIEL, se pose la question de savoir, à propos des années trente, celles de la montée du nazisme par la voie démocratique, si l'Histoire se répète.

Les élections récentes, y compris celles inscrites dans notre territoire, interpellent. Pour la première fois en effet des partis s'inspirant, souvent à leur corps défendant, d'idéologies extrémistes, de la haine de l'autre, arrivent en tête dans nos communes rurales ou y font un nombre de voix conséquent.

C'est la marque d'une crise profonde de la démocratie représentative dont les causes ressortissent à l'économique, au spirituel comme au politique. Nous sommes entre deux mondes et la maxime d'Antonio GRAMSCI est plus que jamais d'actualité :

*Le vieux monde se meurt,
Le nouveau monde tarde à apparaître,
Et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.*

Aussi les Valeurs de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité doivent être inlassablement rappelées. Les Principes qu'elles impliquent, ceux de la tolérance mutuelle, de la liberté absolue de conscience et du respect des autres et de soi-même, peuvent seuls permettre une vie en commun harmonieuse et paisible.

Puissions-nous ne pas l'oublier.

Vive la République, Vive la France



EDITORIAL

La Maison de Santé est entrée en fonctionnement depuis quelques mois. Elle est remplie. Elle ne coûte rien à la commune puisque l'annuité de l'emprunt souscrit pour sa construction est compensée par le loyer versé à la commune par la SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) qui regroupe les professionnels de santé qui y exercent leur activité. Il appartient maintenant à ces professionnels de la faire vivre selon les termes d'un Projet de Santé approuvé par l'administration.



Après le bouclage, non sans mal, des dossiers administratifs et financiers, l'opération de rénovation-extension de notre EHPAD Les Bruyères est lancée.

Les marchés de travaux avec les entreprises ont été signés. Elles ont reçu de notre mandataire, la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAU), l'ordre de service de démarrer les travaux. Les installations de chantier sont en cours ; les travaux vont démarrer en septembre. Compte tenu qu'il s'agit là d'une intervention en milieu occupé (les résidents continueront d'habiter les lieux), le chantier sera réalisé en plusieurs tranches et s'échelonnera sur trois ans.

Ces deux projets sont devenus réalité après un long parcours administratif, technique et financier. Il aura fallu se battre avec pugnacité, avoir la volonté d'aboutir, faire face, pour les deux opérations, à des situations imprévues, des impératifs administratifs souvent inutilement contraignants, rechercher les solutions permettant à la Commune d'atteindre son objectif : celui d'affronter l'avenir avec une plus grande confiance.

Car c'est bien de cela dont il s'agit : doter la commune des équipements permettant, pour la Maison de santé, aux professionnels d'exercer dans des conditions modernes afin de pallier un potentiel désert médical, et pour l'EHPAD de faire face, dans des conditions de confort et de qualité, aux besoins d'hébergement d'une population vieillissante, notamment pour les malades souffrant de la maladie d'Alzheimer.

C'était le contrat de cette municipalité. Il me paraît rempli.

Pour autant, et au-delà de ces investissements structurants, indispensables socle au redéploiement de la commune, au renforcement de son attractivité auquel participe l'extension du magasin INTERMARCHÉ, restent beaucoup de choses à entreprendre. Le redéploiement du centre bourg par une action vigoureuse en faveur notamment des commerçants et plus généralement des activités économiques, encadrée dans un plan local d'urbanisme (PLU) qui reste à élaborer, doit être la prochaine étape. Ce sera l'affaire de la prochaine municipalité.

En attendant, toute la population est invitée à l'inauguration de notre Maison de santé et à la pose de la première pierre du chantier de l'EHPAD,

le 12 septembre prochain à 16 h à la Maison de santé puis à 17 h à l'EHPAD

le tout étant suivi d'un vin d'honneur servi à la Salle des Verroux.

Les projets de construction d'une Maison de Santé et de rénovation extension de notre EHPAD Les Bruyères faisaient partie des actions prioritaires du présent mandat municipal, étant précisé qu'elles avaient été engagées par la précédente municipalité. Il a fallu une pugnacité de chaque instant, un engagement permanent pour satisfaire aux innombrables procédures juridiques, administratives et financières permettant la transformation d'un projet en une action opérationnelle. Ceci étant, c'est la vie normale d'un projet que subir les affres du temps, les contraintes de la réglementation et les impondérables qui inopinément viennent bouleverser et à tout le moins retarder l'engagement d'une opération.

LA MAISON DE SANTE

La démographie médicale de Bourg-Lastic au regard d'une population vieillissante génératrice de besoins médicaux importants a suscité, dès 2012, une interrogation des élus municipaux qui ont souhaité inscrire le projet d'une Maison de Santé pluridisciplinaire dans le cadre du Projet de Pôle de Santé Sioulet-Chavanon, mené alors par la communauté de communes éponyme. Ceci afin de permettre de meilleures conditions d'exercice des soins médicaux et paramédicaux en offrant des conditions immobilières et de gestion les meilleures possibles pour attirer de nouveaux professionnels de santé et pérenniser l'offre de soins pour la population.

Après avoir envisagé la rénovation du presbytère ou encore celle de la maison Gendraud, il fut très vite décidé d'engager les études d'un bâtiment neuf, moins onéreux et plus fonctionnel, et de rechercher parallèlement les financements publics en permettant la réalisation. Très vite les professionnels (médecins, infirmières, kinésithérapeutes) se sont engagés dans le projet ce qui a permis à la commune de consolider l'opération. Des financements ont été trouvés provenant de l'Etat (Réserve parlementaire, FNADT et DETR), de la Région Auvergne et de la communauté de communes. Les maisons de santé ne font pas partie, à regret, des investissements aidés par le Département du Puy-de-Dôme.

La cessation d'activité prévue (et méritée !) du Dr Zürcher a nécessité la recherche d'un second médecin dont la présence était réglementairement nécessaire pour l'ouverture de la Maison. Ce fut fait avec l'engagement du Dr Bruez, en litige avec le Centre Filiaris, dans le tour de table d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) rendue obligatoire par les textes, ainsi fut créée la SISA des Granges. Des difficultés se sont faites jour entre les associés et le Dr Bruez et une négociation sous l'égide du maire a permis de régler le différend au mieux des intérêts de chacun, règlement favorisé par l'arrivée du Dr Jeansoulé.



L'arrivée de professionnels paramédicaux a permis de remplir la Maison de Santé qui a pu dès lors ouvrir le 1^{er} avril 2019 après un chantier parfaitement mené par l'architecte et les entreprises.

Exercent aujourd'hui dans notre Maison de Santé : **2 médecins généralistes, un cabinet de 3 infirmiers et un cabinet de 3 kinésithérapeutes**, tous membres de la SISA, auxquels viennent s'ajouter à ce jour des professionnels de santé du territoire qui assurent des vacations dans les locaux, à savoir : **un podologue, deux sages-femmes, une réflexologue plantaire, une diététicienne, une sophrologue et une psychologue. Un cardiologue de l'hôpital d'Ussel assure des consultations régulières deux fois par mois. Un cabinet dentaire est activement recherché**, les études d'aménagement des locaux pour les adapter à cette profession ont été menées et les financements réservés.

Cette maison fonctionne selon les principes généraux arrêtés par l'ARS tels que figurant dans le Projet de Santé propre à la Maison de Santé de Bourg-Lastic approuvé par le Comité adéquat de l'ARS le 20 octobre 2018.

Au début de l'après-midi du 16 juillet, dans l'atmosphère qu'on imagine, Hector MARTIN annonce le nom des fusillés et la consigne allemande, particulièrement odieuse, d'un seul accompagnant pour chaque enterrement. Trois autres meurtres ont été proférés à Veyrières ce même jour.

23 autres bourcagnots, pour les mêmes faits, seront déportés. Beaucoup n'en reviendront pas.

Le Monument du Souvenir devant lequel nous nous réunissons aujourd'hui a été érigé dès 1945 grâce à une souscription lancée par les jeunes de Lastic. Ce monument est aujourd'hui repris par les deux communes.

La question se pose aujourd'hui, soixante-quinze ans après ce tragique événement, de savoir ce que nous devons faire aujourd'hui afin que ce drame ne se reproduise pas. Sur ce point force est de considérer que le devoir de mémoire ne suffit plus ; il doit aujourd'hui être accompagné d'un devoir de transmission.

Le Devoir de mémoire est l'obligation morale d'entretenir le souvenir des martyrs, du sacrifice imposé à des innocents, otages de la barbarie nazie. Il est indispensable à l'Histoire et à la psychologie des peuples. Il permet une forme de résilience qui autorise le retour à une paix des esprits.

Ainsi que le déclare l'Association Dachau, il s'agit « *d'honorer la mémoire des Français assassinés, de maintenir présents, à l'esprit de tous les Français et Françaises, les actes de barbarie dont se sont rendus coupables les assassins nazis et leurs collaborateurs, d'empêcher par cette propagande et ce rayonnement le retour des conditions politiques et sociales qui ont permis l'instauration des régimes partisans de ces méthodes d'autorité* » .



Ce devoir vise surtout les générations contemporaines, celles qui ont vécu l'évènement et les enfants de première génération. Se pose dès lors la question de la perpétuation de la mémoire car cette dernière s'estompe avec le temps et la disparition des générations concernées. Elle est à elle seule insuffisante et doit être complétée d'un indispensable devoir de transmission.

Le Devoir de transmission vise les enfants, ma génération et d'ores et déjà nos successeurs afin que l'oubli ne s'installe pas.

La transmission est un processus complexe par lequel on produit du nouveau à condition d'assumer ce dont on a hérité. Elle n'est pas une simple répétition car c'est en le transformant pour l'adapter à la société dans laquelle on vit que le message initial va perdurer. Si l'on ne transmet pas, on ne fonde plus et on ne progresse plus. On brise le socle de notre avenir.

Il faut donc que les luttes d'hier, le sacrifice des générations passées restent nos références et nos fondements pour la construction d'un avenir solidaire, harmonieux et paisible où vive la démocratie, où prospère un Etat de droit et de justice, ouvert à l'autre et à la différence.

**Discours prononcé le 15 JUILLET
2019**

au Camp de Lastic

**par Jean-François BIZET
Maire de Bourg-Lastic**



Cette année 2019 est une année particulière car nous commémorons ce jour le 75^e anniversaire de la tragédie que fut pour notre commune le 15 juillet 1944 où 23 bourcagnots, dont le Maire, Pierre CHASSAGNY, furent fusillés au Camp de Lastic, à l'endroit même où nous sommes rassemblés aujourd'hui étant précisé que d'autres, qui n'en reviendront pas, furent déportés dans les camps nazis.

En cette date anniversaire, il ne paraît pas inutile de retracer les faits qui appartiennent aujourd'hui à l'Histoire :

Le repli hâtif des troupes allemandes vers la Normandie où les Alliés avaient débarqué le 6 juin a été stoppé, le 7 juillet 1944, lors d'une embuscade tendue par les maquis du secteur dans les gorges du Chavanon, sur la RN 89, à la limite de Feyt et Monestier-Merlines. Vingt-deux jeunes allemands furent tués.

S'attendant au pire, habilement, les autorités de Veyrières, sous l'égide du maire, organisent une chapelle ardente qui impressionne les Allemands. C'est ce qui vraisemblablement a préservé la commune de Veyrières de représailles allemandes. Ce ne fut pas le cas de Bourg-Lastic.

Dès le dimanche soir, le bourg a été encerclé et les Allemands ont procédé à une vingtaine d'arrestations: des maquisards vraisemblablement dénoncés pour certains d'entre eux, épisode peu glorieux, à leur sortie de la mine par des collègues mineurs. Une rafle a eu lieu dans le bourg où des hommes de plus de seize ans furent arrêtés et placés en détention dans la salle du conseil municipal pour y être interrogés.

Ces interrogatoires furent infructueux pour l'Occupant en déroute : personne n'a rien dévoilé de la Résistance malgré le rôle actif d'Hector MARTIN supplétif des Allemands. Sept jours d'angoisse ont marqué la population aggravés par l'exposition pendant trois jours du corps d'Azdendorphe CHALUS, lâchement abattu à son arrivée à Bourg-Lastic, destinée à influencer la population de notre village.

Le maire, Pierre Chassagny arrêté puis relâché puis arrêté de nouveau au moment où, le 14 juillet 1944, à 23 h, des camions ont emmené 23 otages au camp. Ils ont été passés par les armes à 2 h du matin. Le nombre atteste bien de représailles allemandes au regard du nombre de soldats tués dans l'embuscade.

Ainsi et entre autres sont assurés une **Continuité et permanence des soins, l'organisation des rendez-vous (système DOCTOLIB), le partage des dossiers patients.** Des consultations de spécialistes par voie de télémédecine seront intégrées dans le projet. Pour les soins infirmiers, les infirmières de la Maison de Santé assurent des soins sur rendez-vous en cabinet sur des plages horaires définies d'avance. La coopération entre les pharmacies de Messeix, Bourg-Lastic, Herment sera renforcée.

Un montage juridique et financier classique permet à la commune, maître d'ouvrage de l'opération, de louer à la SISA Les Granges la totalité de l'immeuble pour un montant de loyer égal à l'amortissement du prêt souscrit par la commune en complément des subventions obtenues pour la réalisation de l'opération. La SISA répercute sur ses associés le montant de la part de loyer et de charges revenant à chacun et sous-loue aux professionnels non adhérents de la SISA les locaux dans lesquels les professions paramédicales viennent exercer leurs activités.

Au plan financier, le bilan de l'opération est le suivant :

MAISON DE SANTE -BILAN FINANCIER

	DEPENSES TTC	RECETTES
TRAVAUX	801 573.46 €	
MAITRISE D'ŒUVRE	71 856.00 €	
BUREAU DE CONTRÔLE	11 578.59 €	
FRAIS ETUDE	13 391.80 €	
DIVERS	1 263.92 €	
SIEG	9 001.68 €	
ENEDIS	2 429.38 €	
ORANGE	2 334.70 €	
PROVISIONS CABINET DENTAIRE	16 000.00 €	
SENAT		10 000.00 €
ETAT : DETR		150 000.00 €
COMMUNAUTE COMMUNES		30 000.00 €
ETAT : FNADT		100 000.00 €
REGION		200 000.00 €
EMPRUNT		250 000.00 €
FCTVA		149 800.00 €
AUTOFINANCEMENT		39 629.53 €
TOTAL	929 429.53 €	929 429.53 €

L'EHPAD

Le Foyer Logement livré en 1986 ayant été transformé administrativement en EHPAD en 2005, il est très vite apparu que l'immobilier ne pouvait satisfaire aux normes, notamment immobilières, d'un EHPAD. Dès 2010, le propriétaire, SCIC Habitat Foyer Bourbonnais et Thermal, le CCAS, gestionnaire de l'EHPAD et la commune ont convenu qu'il était dispendieux d'engager de simples travaux de mise aux normes et qu'il était beaucoup plus efficient de les inclure dans le cadre d'une opération d'extension et de rénovation de l'établissement incluant la construction d'une maison Alzheimer dont le défaut se fait cruellement sentir sur notre territoire.

Diverses études préalables ont démontré la faisabilité d'une opération de rénovation extension satisfaisant aux impératifs des autorités de tutelle, Agence Régionale de Santé (ARS-Etat) et Département du Puy-de-Dôme. Après affinement du projet et diverses discussions, l'établissement a finalement été autorisé à engager une opération de rénovation de l'existant et de construction d'un bâtiment neuf portant la capacité de l'établissement à 75 lits (80 demandés et 70 lits aujourd'hui). Une nouvelle convention dite tripartite a été signée à cet effet.

A noter que le Conseil Municipal avait, en 2013, dans la perspective d'une optimisation des financements, décidé de transférer la compétence « EHPAD » à la Communauté de Communes Sioulet-Chavanon. Cependant, les conditions exorbitantes mises à ce transfert par le Président de l'époque ont vite conduit la commune (CCAS) à sagement décider de demeurer le maître d'ouvrage de cette opération complexe. Le CCAS a dès lors fait appel à la société d'équipement de l'Auvergne (SEAu) pour l'assister en qualité de mandataire dans cette opération vitale pour l'avenir de la commune.

Simultanément ont été engagées les études architecturales avec le Cabinet CITE ARCHITECTURE et la recherche de financements tant en subventions qu'en emprunts avec l'assistance du Cabinet ORA.

Toutes ces prestations ont débouché sur l'obtention d'un permis de construire en février 2018 permettant la réalisation des objectifs immobiliers du CCAS (extension à 75 lits et construction de deux bâtiments neufs de 14 lits chacun aux normes « Alzheimer »). Sur la base de ce dossier technique, au plan financier, le CCAS a obtenu de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) une subvention de 2 000 000 d'euros pour un prix de revient de l'opération de 11 302 785 € toutes dépenses confondues, mobilier compris.

Les caractéristiques de l'opération l'ont rendu éligible à un prêt locatif social (PLS) dont l'intérêt, outre une durée de trente ans, est de permettre l'application de dispositions fiscales favorables venant abonder les recettes de l'opération. Nous avons obtenu du Crédit Agricole Centre France, après quelques discussions



avec l'administration sur la quotité du prêt et l'octroi d'un agrément administratif, une lettre d'engagement pour un prêt PLS de 4 200 000 €. Le plan de financement est complété par un prêt libre complémentaire de 600 000 euros sur 25 ans et un prêt pour le mobilier de 647 000 euros sur 7 ans, tous deux souscrits également auprès du Crédit Agricole et accordés à des taux aujourd'hui très bas. Ce financement sera complété en fin de chantier par un prêt de 800 000 euros.

Entre temps, le CCAS a dû racheter les immeubles propriété de SCIC HABITAT FOYER BOURBONNAIS ET THERMAL pour leur valeur résiduelle de 1 000 000 d'euros. Un prêt d'un montant équivalent a été accordé pour le financement de cet achat par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

De même, les appels d'offre ont été lancés et il faut se féliciter que le montant des travaux reste dans l'enveloppe prévisionnelle fixée par le bureau d'études ATIC (6 400 000 euros HT).

Après confirmation officielle par l'Administration de la possibilité pour l'opération de bénéficier des dispositions fiscales ci-dessus évoquées et, en outre, de son éligibilité au fonds de compensation à la TVA (FCTVA), plus rien ne s'opposait au lancement de l'opération. L'ordre de service de démarrer les travaux a donc été délivré aux entreprises par la SEAu, notre mandataire.

Les premiers travaux significatifs vont être lancés dès le début du mois de septembre pour une durée continue prévisionnelle de 37 mois dans le cadre de trois tranches opérationnelles permettant la continuité de l'hébergement des résidents.

Il est bien évident que des travaux d'une telle ampleur n'iront pas sans inconvénient tant pour les résidents que le personnel. C'est en quelque sorte le prix à payer pour livrer à nos anciens un ensemble neuf, aux normes techniques, sanitaires et de confort les plus contemporaines et où les employés trouveront de meilleures conditions de travail. Le CCAS, avec l'aide du personnel de l'établissement qu'il faut par avance remercier pour sa bienveillance et son action dans ce contexte, s'efforcera bien entendu de minimiser autant que faire se peut les impacts et conséquences de l'opération pour les résidents de notre EHPAD.

REMERCIEMENTS

Si deux projets structurants pour la commune sont, à ce jour, livré pour la Maison de Santé et engagé pour l'EHPAD dont le chantier commence, le mérite en revient à tous ceux qui y ont contribué. Que soient donc sincèrement remerciés :

Avant tout, les adjoints, par leur action inlassable et leur disponibilité ainsi que tout le Conseil Municipal qui a toujours unanimement soutenu les décisions de son ressort tant pour la Maison de Santé que pour l'EHPAD. Il faut y associer dans les mêmes termes le Conseil d'Administration du CCAS comme de l'EHPAD, la Directrice de l'établissement et le personnel qui aurait pu perdre patience face aux obstacles et aux échéances sans cesse repoussées.

Mais aussi les Hommes de l'Art : architectes, bureau d'études, conseils en toutes matières qui ont répondu présent à toutes les sollicitations et impératifs demandés par les administrations comme par la commune. Nous incluons dans ces remerciements les entreprises qui ont respecté les termes, y compris financiers, de leurs marchés. C'est la démonstration qu'un projet public peut demeurer dans l'enveloppe convenue ! J'en veux pour preuve le bilan final de la Maison de Santé qui est parfaitement inscrit dans le prévisionnel de dépenses de 750 000 € HT arrêté par le Conseil Municipal et le montant des marchés signés pour l'EHPAD qui respecte l'enveloppe fixée par le bureau d'études.

Et si les Administrations, nationales ou locales, ont souvent été perçues comme un obstacle et une forme de tutelle sur les actes de la commune, force est de reconnaître que le dialogue, quelquefois rude, a toujours débouché sur des décisions réalistes permettant l'avancement de l'opération. Il faut tout particulièrement remercier Madame la Préfète dont l'intervention, une fois sollicitée, a été à la fois rapide, efficace et décisive pour l'engagement de l'opération.

Il faut aussi saluer, s'agissant de la Maison de Santé, l'engagement sans réserve des professions médicales, y compris du Dr Zürcher pourtant en vue d'une cessation d'activité à l'époque, sans lequel rien n'aurait pu être entrepris. La confiance qu'ils ont placée dans les élus mérite d'être soulignée. Qu'ils en soient remerciés. Le rôle d'animateur inlassable et efficace de Fouède CHAARAOUI devenu gérant de la SISA et, somme toute, de la Maison de Santé doit être souligné. Il doit tout particulièrement en être remercié chaleureusement.

Les financeurs ne sauraient être oubliés. En premier lieu, l'Etat qui a sans hésiter doté la Maison de Santé d'une subvention FNADT, fonds en voie d'extinction cependant, et aussi d'une dotation DETR conséquente. En second lieu, la Région doit être spécialement saluée puisque le Président Mr Souchon nous avait accordé 150 000 €, dotation augmentée de 50 000 € dès que le nouveau Conseil Régional AURA a porté à 200 000 € la subvention admissible pour les Maisons de Santé. La Communauté de Communes nous accompagne par une aide de 30 000 € décidée du temps de la communauté Sioulet-Chavanon. Et le Sénateur MAGNIER nous a apporté une aide bienvenue de 10 000 € pour financer les premières études. On peut néanmoins légitimement regretter que le Département du Puy-de-Dôme n'accompagne pas les communes dans ce type de projet. Nous n'avons de même pas pu bénéficier de fonds européens, notre projet arrivant ... trop tard pour le programme finissant et ... trop tôt pour celui à venir...

S'agissant de l'EHPAD, nous avons obtenu une dotation maximale de 2 000 000 € de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; on peut y voir la reconnaissance de la qualité de notre projet et de son intérêt au regard des besoins de notre territoire. Et si nous sommes arrivés au moment où le Département a stoppé son aide à l'investissement immobilier des EHPAD (non hospitaliers), ce qu'évidemment on ne peut que regretter, on doit reconnaître qu'il a, avec l'ARS, doté notre établissement des moyens financiers propres à lui assurer tant pendant la période chantier qu'au-delà, un fonctionnement serein dimensionné en fonction du plan de financement de l'investissement supporté par l'EHPAD.

La CDC et le Crédit Agricole Centre France ont permis le bouclage des plans de financement des deux opérations à des conditions optimales. Qu'ils en soient remerciés également.

Il nous faut avoir un mot spécifique pour la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAu) qui a mis ses compétences à notre service, souvent bien au-delà de ce que la lettre de son contrat l'autorisait. Et ceci tant pour la Maison de Santé que pour l'EHPAD. Sa mission, essentielle à la réalisation du projet, ne s'achèvera qu'à la livraison du dernier bâtiment après solde des comptes.